



## Avenant à signer après notification de licenciement

Par rover75, le 08/07/2014 à 02:00

bonjour, j'ai une question concernant la signature d'un avenant qui vient de m'être envoyé alors que j'ai reçu il y a quelques temps une notification de licenciement. La société étant en redressement judiciaire à été reprise il y a de ça plusieurs mois par une autre, et cet avenant stipule la reprise des salariés dans les mêmes conditions. Dois\_je signer cet avenant même si cela ne me concerne plus puisque je quitte la société ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par P.M., le 08/07/2014 à 17:49

Bonjour,

Normalement si vous avez reçu la notification du licenciement, le contrat de travail est donc rompu...

Vous n'êtes jamais obligé(e) de signer un avenant mais il faudrait savoir si ce n'est pas simplement un document vous informant de ce ce changement et une décharge comme quoi vous l'avez bien reçu...

Par rover75, le 08/07/2014 à 18:15

Un grand merci pour votre réponse.